



CONVENTION de stage/formation

Entre le COA :

Centre territorial d'aide aux associations

15 bis rue Pré la Reine
63100 Clermont Ferrand
N° SIRET : 793 877 143 00024
mail : coa@collectiforaliteauvergne.fr

&

La ou le stagiaire :

Prénom, NOM:.....

Coordonnées postale :.....
.....

Téléphone :

Courriel :

Régime alimentaire spécifique :

Besoin d'hébergement : OUI NON

Besoin d'une facture : OUI NON

Si oui, à quel nom? (Vous-même, ou organisme qui prend en charge votre formation)

.....
.....

En signant cette convention, le stagiaire approuve les conditions générales de vente et s'inscrit à la formation suivante :

TITRE : Corps, voix, présence du conteur

ANIMÉE PAR : Sylvie DELOM

LIEU : Maison des Associations – 63210 LENTILLY

DATE : 10 et 11 octobre 2026

HORAIRES : journée

TARIF : ☐ Adhérent = 200 €

☐ NON Adhérent = 260 €



Centre territorial d'aide aux associations
15 bis rue Pré la Reine
63100 Clermont Ferrand
N° SIRET : 793 877 143 00024
mail : coa@collectiforaliteauvergne.fr

CONDITIONS MATÉRIELLES :

Le COA s'engage à réunir les conditions matérielles propices à la réalisation du stage ou de la formation dans de bonnes conditions : fournir un lieu calme, suffisamment vaste et chauffé, pourvu au minimum d'un point d'eau, de toilettes, d'une bouilloire et d'un micro-onde, ainsi que tout matériel requis par le formateur.

Il fournit une petite collation pour l'accueil des stagiaires le premier jour.

Les repas de midi se prennent généralement ensemble sous forme d' « auberge espagnole », où chacun peut apporter ses spécialités à partager.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

1) Règlement de la formation

Les règlements s'effectuent via hello asso ou par courrier postal comprenant la convention de formation renseignée et signée et les chèques d'arrhes et de solde.

Ils doivent parvenir au COA avant le premier jour du stage (attention aux délais postaux en cas d'envoi de chèque)

En cas de règlement par chèque(s), merci d'indiquer le lieu, la date et l'intitulé du stage au dos du chèque.

Toute formation commencée est due entièrement.

2) Présence

Les stagiaires sont présents dès le premier jour.

Ils signent une feuille de présence.

Les absences éventuelles ne donnent pas lieu à une diminution du coût de la formation.

3) Annulations/désistements

En cas d'annulation par le COA :

En cas de manque d'inscrits, le COA se réserve le droit d'annuler le stage ou la formation, dans le respect des présentes CGV, et de la convention signée avec le formateur.

Dans ce cas, la totalité des sommes engagées par les stagiaires leur sont remboursées dans les meilleurs délais.



Centre territorial d'aide aux associations
15 bis rue Pré la Reine
63100 Clermont Ferrand
N° SIRET : 793 877 143 00024
mail : coa@collectiforaliteauvergne.fr

En cas de désistement du stagiaire :

- En cas de désistement avant la notification de maintien du stage :(1 mois avant le début du stage)

Les arrhes versées par le stagiaire sont remboursées.

- En cas de désistement après la notification de maintien du stage :

Les arrhes ne seront rendues qu'en cas de désistement pour force majeure :

- ✓ Maladie ou accident avec certificat médical ou arrêt de travail.
- ✓ Décès
- ✓ Catastrophe naturelle, ou événement climatique exceptionnel (hors chutes de neige et verglas)

NB : les contrats de travail de dernière minute ne constituent pas un cas de force majeure.

Date :

Signature du ou de la stagiaire :

Le COA



Centre territorial d'aide aux associations
15 bis rue Pré la Reine
63100 Clermont Ferrand
N° SIRET : 793 877 143 00024
mail : coa@collectiforaliteauvergne.fr